

COMMUNIQUE DE PRESSE

#Chiffre

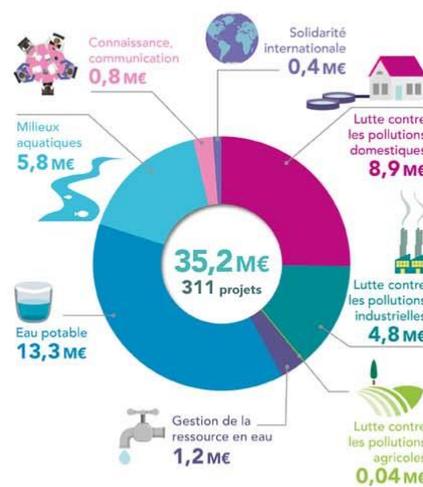
Lyon, 1^{er} septembre 2021

Le chiffre : 35,2 millions d'euros investis par l'agence de l'eau au 2^{ème} trimestre 2021 en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les projets en faveur de l'eau [Focus : la gestion des eaux de pluie]

Au 2^{ème} trimestre de l'année 2021, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu **311 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Parmi ces projets, **10** visent une meilleure gestion des eaux de pluie, en les déconnectant des réseaux d'assainissement et en désimperméabilisant les sols pour qu'elles s'infiltrent là où elles tombent.

Les chiffres clés au 2^{ème} trimestre 2021 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

- 63 % des aides (22,2 M€)** sont attribués aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les collectivités, avec :
 - 13,3 M€ pour l'eau potable**, dont 10,1 M€ pour des travaux de réhabilitation/renouvellement des infrastructures (réseaux en particulier),
 - 8,9 M€ pour réduire les rejets de pollution domestique**, dont 1,7 M€ pour traiter les eaux usées et 7,2 M€ pour améliorer leur collecte, notamment par temps de pluie (3,6 M€, dont 1,9 M€ pour déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement et les infiltrer).
- Parmi ces aides, 3,6 M€ ont été octroyés à la réparation des ouvrages d'eau et d'assainissement endommagés par des crues, notamment dans le département des Alpes-Maritimes très gravement touché par la tempête Alex d'octobre 2020.
- 17 % des aides (5,8 M€)** bénéficient aux **milieux aquatiques**, notamment pour renaturer les cours d'eau (2,6 M€), restaurer les zones humides (0,7 M€), et animer les actions à conduire (1,7 M€).
- 14 % des aides (4,8 M€)** vont à la **réduction des pollutions d'origine industrielle**, dont 4 M€ pour supprimer des rejets de macropolluants organiques et 0,7 M€ pour traiter des rejets de toxiques.
- 3 % des aides (1,2 M€)** visent une **meilleure gestion de la ressource en eau**, dont 0,9 M€ pour des études et l'animation d'actions visant un meilleur partage de l'eau entre usagers, et 0,3 M€ pour des travaux d'économies d'eau.





5,3 M€

C'est, sur ces 35,2 M€, le montant d'aides attribuées au 2^{ème} trimestre 2021 en Provence-Alpes-Côte d'Azur **au titre du plan relance** pour des opérations dans les domaines de l'eau potable (4 M€) et de l'assainissement (1,3 M€).

Dans le cadre du plan France Relance, les agences de l'eau sont destinataires d'une enveloppe de 260 millions d'euros pour mobiliser les territoires. L'enjeu est que la dynamique des travaux et projets nécessaires pour l'eau potable, l'assainissement et la biodiversité reprenne. L'agence Rhône Méditerranée Corse a perçu une dotation financière de 65 millions d'euros, qui vient s'ajouter aux recettes qu'elle perçoit par ses redevances. Sur ce total, 63 millions sont destinés à l'eau potable et à l'assainissement, et le reste aux milieux et à la biodiversité.

Parmi ces projets, des opérations remarquables

BOUCHES-DU-RHÔNE Désimperméabilisation des sols et infiltration des eaux de pluie dans le futur parc urbain Bougainville à Marseille

L'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée va engager la première phase du projet de parc des Aygalades, qui comprend la création du parc Bougainville dans le 2^{ème} arrondissement de Marseille. Pour l'aménagement de ce parc d'une surface de 3,7 hectares, actuellement occupée par des bâtiments, il est prévu de déconnecter la majeure partie des eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire de la ville, et de les infiltrer sur place pour les petites pluies. Une surface active de 3,41 ha sera ainsi déconnectée du système d'assainissement, sur 3,98 ha actuellement dirigée vers le réseau ou le ruisseau des Aygalades. Pour les travaux de déconnexion des eaux de pluie du réseau d'assainissement, la désimperméabilisation des sols et les ouvrages d'infiltration, l'agence de l'eau attribue à l'aménageur **une aide de 954 799 €**, dans le cadre de l'appel à projets Rebond Eau et Biodiversité Climat 2020-2021.

VAR Arasement du seuil de la retenue de Cancérille à Signes

La Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Var, active sur plus de 900 kilomètres de cours d'eau du département, va procéder à l'arasement du seuil de Cancérille, situé dans la commune de Signes, dans la partie amont du bassin versant du Gapeau classé en réservoir biologique par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Ces travaux faciliteront le passage des poissons et des sédiments sur cette portion de cours d'eau, propice à la reproduction de la truite fario. La Fédération de pêche bénéficie, dans le cadre de l'appel à projets Rebond Eau et Biodiversité Climat 2020-2021, d'une **aide de l'agence de l'eau de 30 000 €**.

VAUCLUSE Amélioration des rejets au Rhône du site d'Eurengo à Sorgues

Dans le cadre de son programme industriel de renouvellement d'une partie de ses installations à l'horizon 2025 (projet Phénix), **la société EURENCO** va réduire l'impact des rejets dans le Rhône de son site de Sorgues, qui fabrique des explosifs, des additifs pour carburants et de l'acide nitrique. Elle va construire de nouveaux ouvrages d'épuration, en remplacement de ceux existants, qui permettront à terme d'améliorer la productivité du site, tout en réduisant les émissions vers l'environnement. Ainsi, du fait de la mise en place du nouveau dispositif, le débit moyen des rejets au Rhône passera de 14 000 m³ à 11 000 m³ par jour et les rejets principalement azotés seront réduits. Cette opération, la plus importante réalisation industrielle accompagnée par l'agence de l'eau au titre de l'appel à projets Rebond Eau Biodiversité Climat 2020-2021, reçoit **une aide de 4 000 000 €**.

VAUCLUSE Végétalisation des cours d'école des communes du Parc National Régional du Lubéron

Le Syndicat mixte d'aménagement du Parc du Lubéron a répondu à l'appel à projets de l'agence de l'eau « Aménagez un coin de verdure pour la pluie ! » : il va animer et coordonner les études préalables pour 15 communes du Parc, désireuses de réaménager leur cours d'école en intégrant la désimperméabilisation des sols, la végétalisation des espaces, et la gestion des eaux de pluie à la source avec infiltration et réutilisation des eaux de ruissellement. 19 écoles sont ainsi concernées sur les communes de Maubec, Volx, Céreste, Manosque, Forcalquier, Apt, Reillane, Les Taillades, Cadenet, Limans, Bonnieux, Cabrières d'Avignon, Ansouis, Gargas et Lauris. L'objectif de la démarche du syndicat est aussi de permettre une mutualisation des moyens humains, techniques et financiers, et de faire bénéficier les communes d'une mise en réseau et d'un partage d'expériences. Chaque commune se chargera ensuite de la réalisation des travaux. Pour la réalisation des études préalables, l'agence de l'eau octroie au syndicat **une subvention de 74 334 €**.

VAUCLUSE Lutte contre l'enfoncement du lit du Calavon en mobilisant les sédiments lors des crues

Le Syndicat intercommunal de rivière du Calavon Coulon engage une première opération pilote de « redynamisation latérale » du Calavon sur le secteur dit de la Pérussière, situé sur les 3 communes de Goult, Bonnieux et Roussillon. Il s'agit d'enrayer l'incision marquée du cours d'eau à l'aval d'Apt, due principalement aux activités d'extraction passées, qui conduit aujourd'hui à un enfoncement du lit, fragilise les berges et appauvrit les milieux naturels associés au cours d'eau. Les travaux réalisés sur les deux rives de manière alternée permettront de recharger la rivière en matériaux lors des crues. Le projet, inscrit au contrat de rivière 2019-2021, va s'appuyer sur la capacité naturelle de la rivière à éroder ses berges dans ce secteur. Il bénéficie **d'une aide de l'agence de l'eau de 161 000 €**.

FOCUS SUR LA GESTION DES EAUX DE PLUIE EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Avec l'augmentation de l'imperméabilisation des sols, de plus en plus d'eau de pluie est collectée dans les réseaux d'assainissement. Les systèmes d'assainissement débordent y compris pour des petites pluies, et sont à l'origine de pollution des milieux naturels et d'inondations.

L'agence de l'eau soutient les projets de désimperméabilisation des sols, en incitant à la déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement, pour les infiltrer.

Ainsi, depuis le début de son 11^{ème} programme d'intervention (2019 – 2024), l'agence de l'eau a apporté **4,5 M€ d'aides** pour **39 opérations** (études, animation et travaux) portées par des collectivités territoriales et des aménageurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont 22 projets de travaux (3,8 M€ d'aides) qui conduisent à la **désimperméabilisation de 10,8 hectares**.

Parmi ces 39 opérations, **21** sont aidées dans le cadre de l'appel à projets « Aménagez un coin de verdure pour la pluie », qui vise une meilleure gestion de l'eau de pluie au sein des établissements scolaires, par déconnexion de ces eaux des réseaux d'assainissement et infiltration au niveau des cours d'écoles dans des zones qui seront désimperméabilisées et en partie végétalisées. **2 M€ d'aides** ont ainsi été attribués à **64 établissements scolaires** : 0,4 M€ d'aides pour des études sur 47 sites et 1,6 M€ d'aides pour des travaux sur 17 sites et qui contribueront à la **désimperméabilisation de 2,2 hectares**.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages

dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau / Valérie Santini / 06 33 03 76 24 / valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com